

Impôt sur le revenu—Loi

Scowen	Towers	Vincent
Siddon	Tupper	Warner
Sparrow	Turner	Wise—107
Stackhouse	(Ottawa—Carleton)	
Stewart	Valcourt	
Taylor	Van De Walle	
Thacker	Vézina	

CONTRE

Députés

Allmand	Gray	Nicholson
Althouse	(Windsor-Ouest)	(Trinity)
Axworthy	Guilbault	Ouellet
Benjamin	(Saint-Jacques)	Parry
Blaikie	Hopkins	Penner
Boudria	Keeper	Prud'homme
Cassidy	Killens	Riis
de Jong	Langdon	Robichaud
Epp	MacLellan	Rodriguez
(Thunder Bay—	Marchi	Rossi
Nipigon)	McCurdy	Waddell—32
Foster	Mitchell	
Gauthier	Murphy	

● (1830)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément à l'ordre adopté aujourd'hui, nous reprenons le débat sur le projet de loi C-23.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-23, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et une loi connexe, soit lu pour la 2^e fois et, du consentement unanime, renvoyé au comité permanent des finances des affaires économiques.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame la Présidente, il s'agit du plus important projet de loi visant la réforme de la Loi de l'impôt sur le revenu à être présenté à la Chambre des communes cette année et je suis très étonné que l'opposition, surtout les députés qui siègent au comité permanent des finances et des affaires économiques, refusent de le reconnaître. Ils ont eu l'occasion de l'examiner tel qu'il apparaissait dans les motions de voies et moyens de juin et d'octobre 1986.

Ce projet de loi traite de très importantes questions qui modifient en profondeur nos lois fiscales pour les rendre plus équitables et pour augmenter les recettes provenant de ceux qui devraient payer des impôts.

J'aurais cru que les néo-démocrates auraient accueilli cette mesure à bras ouverts, qu'ils en auraient eux-mêmes présenté une semblable s'ils avaient détenu le pouvoir puisqu'ils ont

effectué, semble-t-il, une étude de la fiscalité dans l'ensemble du pays.

Je vais consacrer mon temps de parole à traiter des questions abordées dans cette mesure. D'une part, le gouvernement précédent a présenté un programme de crédits d'impôt à l'investissement qui permettait aux intéressés de faire coup double en quelque sorte. Ce programme comportait non seulement un régime généreux d'amortissements pour immobilisations, mais également une sorte de crédit de base à l'investissement de 7 p. 100 et plus.

Le projet de loi actuel supprime progressivement ces crédits d'impôt à l'investissement. Cette suppression s'impose puisque ces crédits accordaient aux acheteurs de machines et de matériel des dégrèvements généreux au titre des immobilisations, tout en leur permettant de déduire ces mêmes crédits de leur revenu imposable sous la rubrique investissement. Afin de rendre notre régime fiscal un peu plus équitable, la seule chose à faire était de les supprimer progressivement.

Ce projet de loi va plus loin parce qu'il s'attaque aux effroyables escroqueries qui semblent s'être déroulées dans notre société grâce à des utilisations abusives des sociétés en commandite. Les gens pouvaient bénéficier de réductions d'impôts parce qu'ils avaient investi leur argent dans une société en commandite qui présentait un effet de levier avantageux. La société en commandite leur permettait d'obtenir une réduction et de diminuer leurs impôts, mais sans prendre de risques. D'après ce projet de loi, les gens qui participent à une transaction en commandite ou n'importe quelle transaction d'affaires et veulent bénéficier d'une réduction d'impôt ou d'une déduction pour amortissement, ne peuvent le faire que dans une situation effective de risque.

Il s'agit d'un projet de loi très important parce qu'il fait payer des impôts à ceux qui doivent en payer. Je suis étonné que le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), le critique des finances de l'opposition officielle, dise que ce projet de loi sert à augmenter les impôts. Effectivement, il augmente les impôts, mais ce sont les impôts de ceux qui réussissaient à se dérober au fisc. C'est cela que nous voulons arrêter, mais le parti libéral voudrait apparemment que cela continue.

L'une des questions les plus importantes soulevées de notre côté portait sur le fait que les gens qui encaissaient de notre grâce à des bons du Trésor ne payaient pas d'impôt sur les profits de ces transactions. Avec cette mesure législative, il faudra donner son numéro d'assurance sociale pour pouvoir encaisser un bon du Trésor. Quand cette mesure sera présentée au comité des finances, je recommanderai qu'elle soit élargie pour inclure toutes les formes de financement d'État. Rien ne justifie que les gens échappent à l'impôt parce qu'ils prêtent de l'argent au gouvernement du Canada ou à la province, ou qu'ils encaissent leur revenu sous forme de coupons. Il est important de bien voir dans ce projet de loi un projet de loi de réforme fiscale.